

COMMUNE DE BERNEX

PV N°19

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 16 mai 2017**

Séance ordinaire, tenue à 20h00 à la salle du Conseil municipal

Présent-e-s :

Président	:	Pierre Jordi
Vice-Présidente	:	Ariane Chassot
Secrétaire	:	Marie-Laure Graf
Vice-Secrétaire	:	Walter Bisol

Mmes et MM. Marie-José Baeriswyl, André Baud, Karl-Anton Baumann, Véronique Berndt, Benoît Charbonnet, Eliane Demierre, Alexandra Doerks, Alain Dubois, Aurélie Friedli, Jacques Friedli, Luc Gioria, Laurence Kunz, Sandra Marconi, Philippe Mercier, Christine Nouvelle Damond, Katia Pahud, Christian Perrier, Ivan Sierro, Guillaume Zufferey.

Excusé-e-s : -

Assistent également à la séance :

M. Cyril Huguenin	:	Maire
M. Gilbert Vonlanthen	:	Conseiller administratif
Mme Guylaine Antille	:	Conseillère administrative
M. François Stocco	:	Secrétaire général
Mme Isabelle Sermondade	:	Assistante du Conseil municipal
M. Didier Gilodi	:	Chef Département des Finances
Mme Gaëlle Gioria	:	Procès-verbaliste

Ordre du jour :

1. Acceptation de l'ordre du jour
 2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2017
 3. Communications du bureau du Conseil municipal
 4. Communications du Conseil administratif
 5. Discussion et vote :
 - a. Des crédits budgétaires supplémentaires
 - b. Des comptes 2016
 6. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1.6.2017 au 31.5.2018
 7. Demande de crédit pour le remplacement des éclairages de la zone sportive – DES 5-2017-14
 8. Demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet des espaces publics du PLQ St-Mathieu – AI 6-2017-17
 9. Vote du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions communales et d'obtention du statut de société communale
 10. Questions
 11. Informations
-

Le Président, M. Pierre Jordi, ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous à cette réunion, valablement convoquée selon l'ordre du jour reçu par courrier postal. **Le Président** salue la présence des Conseillers municipaux, celle de M. Cyril Huguenin, Maire, de Mme Guylaine Antille, Conseillère administrative, ainsi que celle de M. Gilbert Vonlanthen, Conseiller administratif. Il souhaite la bienvenue à M. François Stocco, Secrétaire Général, à M. Didier Gilodi, Chef du Service des Finances, à Mme Isabelle Sermondade, Collaboratrice en charge du Conseil municipal, ainsi qu'à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste. **Le Président** salue également les personnes présentes dans le public, venues pour suivre les débats, ainsi que M. Jean-Paul Levet, photographe, autorisé ce soir à prendre quelques photos.

1. Acceptation de l'ordre du jour

- **L'ordre du jour est accepté, sans modification, à l'unanimité de 22 votants.**

2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2017

- **Le PV est accepté, sans modification, par 20 voix pour et 2 abstentions.**

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture d'une lettre signée de MM. Barthassat et Hodgers :

« Monsieur le Maire,

Monsieur le Président du Conseil municipal,

Votre courrier du 13 janvier nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention. À sa lecture, nous considérons que la teneur de la résolution sous conditions du Conseil municipal de Bernex pour le PDQ 29-948 Bernex-Est n'est pas de nature à remettre en cause le contenu du projet. Le vote positif des Conseillers municipaux des communes de Bernex et de Confignon nous permet ainsi de proposer au Conseil d'État l'approbation du Plan directeur de quartier (PDQ). D'ores et déjà, soyez assurés du respect des engagements pris à plusieurs reprises par le Canton pour la réalisation des infrastructures, la programmation et sa temporalité. Cela vaut également pour les mécanismes de financement du développement urbain. Nous partageons une vision qualitative des nouveaux quartiers avec une organisation compacte, qui s'inscrit dans des quartiers préexistants. Nous réitérons donc les positions cantonales quant à une réalisation coordonnée des infrastructures des transports et des développements urbains, tant pour le boulevard des Abarois que pour le tramway. Nous rappelons également que la teneur de nos accords du 6 juin 2016 traduits dans nos communiqués de presse communs du 15 juin 2016 donnant le nombre de logements prévus dans un horizon de 5 à 10 ans. Pour les études du boulevard des Abarois, il vous a été confirmé que vous serez associés à ce projet. L'option visant à réaliser des tranchées couvertes n'est pas retenue à ce jour. Prenant acte de votre réserve pour l'implantation de la Direction générale des Véhicules (DGV), nous confirmons nos réponses précédentes, à savoir que le Canton maintient son objectif d'implanter cet équipement sur le

site des Rouettes à compter de 2025. Celui-ci sera directement raccordé à la jonction autoroutière grâce au boulevard des Abarois.

Votre souhait de limiter l'urbanisation à 100 mètres au-delà du boulevard des Abarois trouve sa réponse dans le phasage convenu. La modification de zones subséquente au plan directeur de quartier détermine une vision globale du développement futur en assurant un équilibre emplois/logements tel que vous le souhaitez. Votre demande pour une affectation exclusivement réservée aux activités au front du boulevard de Chancy se confronte au besoin d'une programmation diversifiée et d'un report modal nécessaire pour assurer la couture urbaine sur l'axe du tramway. En dernier lieu, nous ne pouvons à ce stade préjuger de la prise en compte complète des réflexions communales tels la charte des espaces publics et les constats mobilité établis par le mandataire de la commune pour lesquels l'Etat n'a pas encore été consulté.

Pour le solde des interpellations indiquées dans la résolution communale, l'essentiel des problématiques sont liées au plan communal de quartier à suivre (convention de financement, aménagement d'espaces publics communaux, stationnement sur fonds privés, etc.), la révision de votre plan directeur communal permettra encore d'intégrer votre projet de plan directeur des mobilités douces.

Pour conclure, nous sommes ouverts à examiner l'opportunité d'une mise à jour du PDQ au terme des réalisations des infrastructures et des premiers plans localisés de quartier. »

4. Communications du Conseil administratif

M. le Maire, Cyril Huguenin, fait part des communications suivantes :

Prolongation de la ligne de tram

La Direction Générale des Transports a informé le Conseil administratif que l'Office Fédéral des Transports lui a délivré la déclaration d'approbation des plans pour l'opération de prolongement du tram jusqu'à Vailly. Une fois expiré le délai de recours à la fin du mois, la décision sera en force et le dossier sera transmis à la Direction Générale du Génie Civil pour que celle-ci puisse engager la phase opérationnelle de réalisation. Cette direction générale contactera le Conseil administratif lorsque le planning exact du chantier sera précisé, et les informations seront alors transmises à la commission, au Conseil municipal et à la population.

Vote des MZ Bernex Est et Vailly Sud par le Grand Conseil

Le Grand Conseil a voté les deux modifications de zone lors de sa séance du jeudi 11 mai dernier, ainsi qu'une motion demandant que la densité sur le secteur dit « de Vailly » soit de 1.4 au lieu de 1.2.

Travaux sur la parcelle n° 7344 sise à côté du CIV

L'Etat, propriétaire de cette parcelle, mène, en ce moment, des travaux de sondage en vue d'évaluer le coût de la dépollution. Ces travaux ont lieu dans le cadre d'une négociation pour une vente de cette parcelle à la commune de Bernex.

Evolution du processus budgétaire pour 2018

Pour respecter les exigences légales et pour répondre aux objectifs de la motion SOVE « pour que les Conseillères et Conseillers municipaux aient accès à tous les documents nécessaires au bon exercice du contrôle des budgets », acceptée par le Conseil municipal dans sa séance du 7 février dernier, le Conseil administratif a analysé les processus budgétaires pratiqués dans d'autres communes, de même que la loi sur l'administration des communes (notamment ses articles 30, 48 et 95), ainsi que son règlement (plus particulièrement son article 55).

C'est pourquoi le processus budgétaire est modifié comme suit : seule la commission des Finances traitera des budgets (fonctionnement et investissements), des crédits supplémentaires, des crédits d'engagements et complémentaires et des comptes, et ce dès après leur présentation lors d'une séance régulière du Conseil municipal.

La commission mènera ses travaux en ayant en mains toutes les informations et pièces nécessaires à un bon exercice de suivi et de contrôle des budgets, y compris les documents préparés actuellement pour les Conseillers administratifs, avec les détails de chaque ligne.

À la fin de ses travaux, la commission proposera au Conseil municipal l'approbation ou le refus des délibérations portant sur les objets qu'elle aura étudiés.

Pour 2018, le calendrier des travaux s'établit ainsi :

1. Présentation du budget dans le cadre de la séance ordinaire du Conseil municipal en septembre et renvoi en commission « Finances et Administration ».
2. Traitement par la même commission dans ses séances régulières.
3. Acceptation du budget dans une séance ordinaire du Conseil municipal du mois de novembre.
4. En cas de besoin, des séances de commission et une séance du Conseil municipal sont prévues en réserve pour aboutir à l'adoption du budget au plus tard en décembre.

En procédant de cette manière, le processus respectera tant la loi que le règlement, tout en garantissant un traitement efficace et transparent de l'ensemble des éléments budgétaires.

Travaux de la Commission « Aménagement et Infrastructures »

Compte tenu des échéances requises par le Canton, il convient de rappeler que la commission AI est chargée de rendre trois préavis d'importance pour la séance du 13 juin. En effet, selon les délais légaux imposés à la commune en matière d'aménagement du territoire, il est requis du Conseil municipal que celui-ci rende son préavis sur le PLQ de Lully et sur celui de Saint-Mathieu. De plus, il est attendu réponse à la consultation cantonale sur la révision du plan directeur cantonal 2030. Le Conseil administratif remercie par avance l'ensemble des groupes politiques et la commission AI pour ce travail d'importance à la veille des congés estivaux.

Par ailleurs, suite à la lecture du courrier de MM. Hodgers et Barthassat faite par le Président du Conseil municipal, le **Maire** informe que la Charte des Espaces publics avait été communiquée à l'Etat deux mois avant l'écriture dudit courrier : le chef de projet ne s'étant pas présenté, cela explique peut-être les trous de mémoire des Conseillers d'Etat.

Réponses aux questions formulées par des Conseillères et Conseillers municipaux lors de la séance du Conseil municipal du 4 avril 2017

Question de Mme Marconi, qui souhaitait connaître le coût et la raison des travaux de remplacement de la cuisine de la salle Jura dans la zone sportive :

La raison des travaux a déjà été exposée lors de la dernière séance du Conseil municipal : les meubles et aménagements donnaient des signes de vétusté, l'hygiène était de moins en moins digne de ce qu'on peut attendre d'un bâtiment communal.

En ce qui concerne le coût de ces travaux entièrement, ces derniers ont été intégralement réalisés par le menuisier de la commune, avec l'aide de quelques collègues de la voirie : ils s'élèvent à CHF 14'200.-, pris sur le budget de fonctionnement selon le détail suivant : mobilier et électroménager pour CHF 2'800.- ; lave-vaisselle professionnel pour CHF 4'700.- ; carrelage et peinture pour CHF 6'700.-. Il faut préciser que le sol de la cuisine a dû être entièrement refait car il était défectueux.

À propos des mêmes locaux, en réponse à des questions complémentaires de M. Sierro, le grand frigo professionnel a été supprimé car il était hors service depuis longtemps, et il a été remplacé par deux frigos comportant un petit compartiment congélation. En ce qui concerne la vitre manquante pour l'étagère des coupes, il a été convenu avec le FC Signal que les trophées seraient placés ailleurs, et la vitre n'a donc pas été remplacée.

Question de M. Gioria à propos du panneau « Cité de l'énergie » (7 février) :

Depuis le lundi 15 mai, un panneau « Cité de l'Energie Gold » a été installé à l'entrée de Bernex sur la droite après le P+R. Ce panneau rappelle un label obtenu de haute lutte par l'administration et la commune de Bernex.

Question de M. Gioria à propos des travaux sur la bretelle d'accès à l'autoroute :

Un courrier a été envoyé au DETA dans les jours qui ont suivi la dernière séance du Conseil municipal. Le jeudi 11 mai dernier, la réponse suivante a été fournie par lettre : les travaux d'aménagement menés par l'Office fédéral des Routes nécessitent une piste supplémentaire d'accès sur la route de sortie pour Bernex. La vitesse a donc été réduite sur ce périmètre. Le Conseil administratif relève que cette information aurait pu être portée à la connaissance du Conseil municipal et de la population bernésienne, c'est pourquoi un courrier sera envoyé demain à l'Office fédéral des Routes pour s'en enquérir.

5. Discussion et vote :

a. Des crédits budgétaires supplémentaires

b. Des comptes 2016

Le Président informe l'assemblée que le rapport qui va être lu concerne les points a et b, mais que ces deux points seront ensuite traités et votés séparément.

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 1).

Le Président ouvre la discussion sur les crédits budgétaires supplémentaires.

M. Bisol annonce que l'UDC refusera cette demande de crédits supplémentaires. Encore une fois, le Conseil municipal ne fait pas tous les efforts nécessaires pour assainir la situation. De plus, à l'époque, le Conseil municipal avait adopté une motion des Verts pour faire des économies pour acquérir des terrains en vue de construire des habitations pour les futurs Bernésiens. **M. Bisol** ne voit pourtant aucun effort des Conseillers municipaux pour aller en ce sens, c'est la raison de son refus de cette demande de crédits budgétaires.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lance le vote.

Délibération :

Vu les dépassements budgétaires réalisés sur un certain nombre de rubriques des comptes 2016

Vu l'examen de ces dépenses budgétaires par la commission des « Finances et Administration » le 3 mai 2017

Vu les plus-values enregistrées sur certaines rubriques de recettes et les économies réalisées sur certaines rubriques de dépenses

Vu le rapport de la commission des Finances et Administration du 7 mai 2017

vu les articles 30, al. 1, lettre d et 96 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 voix pour et 1 voix contre (22 votants)

1. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires de l'exercice 2016 pour un montant total de CHF 2'058'484.27, soit :

01	CONSEIL MUNICIPAL	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	37'554.00
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	46'440.00
303	ASSURANCES SOCIALES	4'167.65
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	1'170.50
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	779.85
310	FOURNITURES/BUREAU/IMPRIMES/PUBLIC	2'043.20
02	CONSEIL ADM., MAIRE ET ADJOINTS	
300	AUTORITES ET COMMISSIONS	11'400.00
303	ASSURANCES SOCIALES	898.75
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	655.00
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	298.20
05	ADMINISTRATION GENERALE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	91'633.55
303	ASSURANCES SOCIALES	11'198.80
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	13'907.90
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	3'187.20
311	MOBILIER/MACHINES/VEHICULE/MAT	808.05
316	LOYERS/FERMAGES/REDEVANCES UTILIS.	5'160.75

317	DEDOMMAGEMENTS	557.76
318	HONORAIRES/PRESTATIONS DE SERVICE	14'435.68
08	IMMEUBLES PATRIMOINE ADMINISTRATIF	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	2'036.80
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	1'104.50
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	164.10
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	3'076.65
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	9'877.78
319	FRAIS DIVERS	200.00
331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU P.A	1'923.23
09	DIVERS (NON VENTILABLES)	
309	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	207'505.00
352	DEDOMMAGEMENTS AUX COMMUNES	352.80
10	PROTECTION JURIDIQUE	
351	DEDOMMAGEMENT AU CANTON	1'353.60
11	POLICE MUNICIPALE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	13'164.90
303	ASSURANCES SOCIALES	2'112.45
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	2'448.50
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	1'642.40
315	ENTRETIEN OBJETS MOBILIERS P/TIERS	6'853.55
319	FRAIS DIVERS	500.00
14	INCENDIE ET SECOURS	
331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU P.A	1'952.02
16	PROTECTION CIVILE	
352	DEDOMMAGEMENTS AUX COMMUNES	25'276.00
21	ECOLES PUBLIQUES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	11'346.30
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	9'130.40
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	242.20
308	PERSONNEL INTERIMAIRE	115'635.60
310	FOURNITURES/BUREAU/IMPRIMES/PUBLIC	2'543.37
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'592.58
317	DEDOMMAGEMENTS	69.97
318	HONORAIRES/PRESTATIONS DE SERVICE	18'710.25
352	DEDOMMAGEMENTS AUX COMMUNES	9'455.27
30	ENCOURAGEMENT A LA CULTURE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	14'242.60
303	ASSURANCES SOCIALES	1'744.00
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	13'114.90
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	578.40
317	DEDOMMAGEMENTS	182.49

318	HONORAIRES/PRESTATIONS DE SERVICE	17'729.35
33	PARCS ET PROMENADES	
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	11'261.00
306	PRESTATIONS EN NATURE	783.95
309	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	39.00
311	MOBILIER/MACHINES/VEHICULE/MAT	11'598.35
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'900.60
319	FRAIS DIVERS	1'000.00
34	SPORTS	
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	3'825.50
306	PRESTATIONS EN NATURE	69.35
309	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	1'881.55
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	24'349.68
318	HONORAIRES/PRESTATIONS DE SERVICE	11'862.13
35	AUTRES LOISIRS	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	2'463.00
303	ASSURANCES SOCIALES	228.75
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	930.30
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	144.25
317	DEDOMMAGEMENTS	21.50
331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU P.A	27'256.92
363	SUBVENTIONS PROPRES ETABLISSEMENTS	317.50
365	SUBVENTIONS INSTITUTIONS PRIVEES	21'530.35
54	INSTITUTIONS POUR LA JEUNESSE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	96'559.55
303	ASSURANCES SOCIALES	4'112.15
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	2.30
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'795.61
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	939.99
316	LOYERS/FERMAGES/REDEVANCES UTILIS.	1'325.10
58	AIDE SOCIALE	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	8'054.65
303	ASSURANCES SOCIALES	716.45
304	CAISSES DE PENSION & PREVOYANCE	1'227.50
305	ASSURANCES MALADIE ET ACCIDENT	746.10
319	FRAIS DIVERS	975.30
330	AMORTISSEMENT PATRIMOINE FINANCIER	3'331.00
352	DEDOMMAGEMENTS AUX COMMUNES	2'390.00
363	SUBVENTIONS PROPRES ETABLISSEMENTS	911.15
365	SUBVENTIONS INSTITUTIONS PRIVEES	11'610.00
366	SUBVENTIONS PERSONNES PHYSIQUES	11'599.86

62	ROUTES COMMUNALES	
301	TRAITEMENT DU PERSONNEL	14'417.50
306	PRESTATIONS EN NATURE	1'248.95
309	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	7'806.50
317	DEDOMMAGEMENTS	5'305.45
318	HONORAIRES/PRESTATIONS DE SERVICE	7'187.83
319	FRAIS DIVERS	4'709.70
65	TRAFIC REGIONAL	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'033.00
71	PROTECTION DES EAUX	
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	1'235.13
72	TRAITEMENT DES DECHETS	
310	FOURNITURES/BUREAU/IMPRIMES/PUBLIC	77.55
311	MOBILIER/MACHINES/VEHICULE/MAT	1'330.54
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	4'165.15
316	LOYERS/FERMAGES/REDEVANCES UTILIS.	10'731.10
331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU P.A	21'427.67
74	CIMETIERE DE BERNEX	
311	MOBILIER/MACHINES/VEHICULE/MAT	189.65
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	5'761.45
78	AUTRES TACHES PROTECTION ENVIRONN.	0.00
309	AUTRES CHARGES DU PERSONNEL	850.00
79	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
331	AMORTISSEMENTS ORDINAIRES DU P.A	20'628.00
90	IMPOTS	
330	AMORTISSEMENT PATRIMOINE FINANCIER	765'650.80
346	COMPENS.FINANCIERE COMM.FRANCAISES	48'472.42
351	DEDOMMAGEMENT AU CANTON	1'674.85
94	CHARGES ET REVENUS DES CAPITAUX	
318	HONORAIRES/PRESTATIONS DE SERVICE	204.68
321	DETTES A COURT TERME	26.26
95	IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	
312	EAU, ENERGIE, COMBUSTIBLES	1'125.75
314	ENTRETIEN IMMEUBLES PAR DES TIERS	2'841.75
319	FRAIS DIVERS	118'463.40

2. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le Président ouvre la discussion sur les comptes 2016.

Mme Chassot, pour le groupe PLR, souhaite adresser des remerciements à MM. Vonlanthen, Gilodi et Stocco pour l'établissement des comptes rendus administratif et financier 2016, ainsi qu'à tous les collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale qui ont participé à leur élaboration. Produire ces informations implique un travail fastidieux et nécessite également un bon nombre de contrôles et de réconciliations, réalisés tout au long de l'année 2016, mais surtout dans les premiers mois de 2017, pour effectuer ce bouclage annuel. Il est à relever, comme l'a indiqué l'excellent rapport de M. Zufferey, que l'exercice 2016 se termine par un résultat positif de CHF 18'900.- environ, alors que le budget 2016 voté prévoyait un résultat d'environ CHF 6'000.-. On ne peut que se réjouir de cet équilibre. Comme toujours, les résultats des comptes de la commune sont largement tributaires des calculs de l'administration fiscale cantonale en matière d'impôts, et l'imprévisibilité des correctifs annuels démontre encore une fois toute la difficulté de prévoir à l'avance quelle va être la finalité de l'exercice en cours. Il faut aussi tenir compte du très fort ralentissement des investissements effectués en 2016, largement en deçà des CHF 5'000'000.- environ qu'autorise le Conseil administratif en charge lors de l'établissement des budgets et plans quinquennaux. L'impact des amortissements liés aux investissements qui ont eu lieu fin 2015 et début 2016 – puisque l'amortissement des investissements intervenant en fin d'année est reporté – ayant un effet direct sur les comptes de l'exercice sous revue, cette baisse a un effet non négligeable sur le résultat de l'année 2016. Il faut donc que les Conseillers municipaux suivent attentivement les demandes de crédit qui leur seront soumises, qu'elles soient parfaitement enregistrées au budget des investissements ou ponctionnées sur un projet à reporter, afin d'éviter des dépassements qui risqueraient d'impacter négativement les comptes de la commune. De lourds travaux attendent le Conseil municipal : une vraisemblable augmentation des dépenses de fonctionnement (induite notamment par le Grand Projet Bernex), tout en tenant compte des communiens actuels et de leurs besoins, une incontestable rigueur dans la gestion des deniers communaux s'impose aux Conseillers municipaux. Le groupe PLR enjoint une nouvelle fois le Conseil administratif à envisager le futur budget 2018 en procédant à une analyse fine des besoins, et à procéder à toutes les économies possibles.

Mme Friedli, pour le groupe SOVE, remercie les services de la commune pour leur travail sur les comptes. Le groupe souligne l'effort effectué pour maintenir les prestations à la population et acceptera ce compte rendu financier.

Mme Kunz annonce que le groupe PDC soutiendra l'approbation de ces comptes 2016 et rejoint les propos qui ont été tenus tant par le groupe PLR que par le groupe SOVE.

M. Vonlanthen souhaite répondre à la première remarque concernant la gestion par le Conseil administratif, lequel est systématiquement mis en cause par le même Conseiller municipal. **M. Vonlanthen** avance quelques chiffres significatifs qui ne vont pas du tout dans le sens de ce que l'on a pu entendre. La commune dispose d'une réserve de trésorerie de plus de CHF 6,6 millions. Il n'a effectivement pas été possible de réduire la dette en raison d'avances à termes fixes, qui se remboursent selon des échéances bien définies, mais la trésorerie peut

permettre également de procéder à l'acquisition de terrains pour réaliser des opérations immobilières, notamment la construction de logements.

La commune a toujours un montant important comme provision pour l'estimation du centime, étant donné que l'AFC n'est pas toujours fiable. Malgré un boni réduit de CHF 20'000.-, la commune a tout de même pu augmenter la provision sur l'estimation du centime de plus de CHF 742'000.-, portant ainsi la provision à CHF 2'142'000.-. En termes de gestion des liquidités, des investissements futurs et des provisions constituées, **M. Vonlanthen** souhaitait donner ces indications, qu'il semble tout de même important de connaître.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** lance le vote sur les comptes 2016.

Délibération :

Vu le compte administratif pour l'exercice 2016 qui comprend le compte de fonctionnement et le compte d'investissement,

vu le compte rendu financier pour l'exercice 2016 qui comprend le bilan et les tableaux demandés par le Département présidentiel,

vu le rapport de commission des Finances du 7 mai 2017

vu les articles 30, al. 1, lettre f, et 75, al. 1, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 voix pour et 1 voix contre (22 votants)

1. D'approuver le compte rendu financier de l'exercice 2016.
2. D'approuver le compte de fonctionnement 2016 pour un montant de CHF 30'370'943.76 aux charges et de CHF 30'389'842.81 aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à CHF 18'899.05.
3. D'approuver le compte d'investissement 2016 du patrimoine administratif pour un montant de CHF 969'911.41 aux dépenses et de CHF - 8'333.- aux recettes, les investissements nets du patrimoine administratif s'élevant à CHF 978'244.41.
4. D'approuver le financement des investissements nets de CHF 978'244.41 par l'autofinancement à raison de CHF 4'093'008.14 au moyen de la somme de CHF 4'074'109.09 représentant les amortissements inscrits au compte de fonctionnement, plus l'excédent de revenus du compte de fonctionnement s'élevant à CHF 18'899.05. L'excédent de financement s'élève à CHF 3'114'763.73.
5. D'approuver l'augmentation de la fortune nette s'élevant à CHF 18'899.05 représentant l'excédent de revenus du compte de fonctionnement 2016.

6. D'approuver le bilan au 31 décembre 2016, totalisant à l'actif et au passif CHF 86'601'430.78 , qui se compose de :

- Patrimoine financier (natures 10 à 13)	CHF 31'422'723.43
- Patrimoine administratif (natures 14 à 16)	CHF 55'178'707.35
- <u>Total de l'actif</u>	<u>CHF 86'601'430.78</u>

et au passif un montant de CHF 86'601'430.78 qui se compose de :

- Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	CHF 1'702'286.56
- Dettes à long terme (nature 22)	CHF 19'500'000.-
- Engagements envers des entités particulières (nature 23)	CHF 435'927.17
- Provisions (nature 24)	CHF 8'940'006.90
- Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	CHF 1'650'581.40
- Fortune nette (nature 29)	CHF
54'372'628.75	
- <u>Total du passif</u>	<u>CHF 86'601'430.78</u>

Les engagements en faveur de tiers hors bilan, s'élèvent au 31.12.2016 à CHF 39'299'514.-

6. Election du bureau du Conseil municipal pour la période du 1.6.2017 au 31.5.2018

Le Président rappelle que les élections s'effectuent à bulletin secret. Seuls les bulletins contenant le nom du candidat sont valables : les bulletins blancs, ceux qui contiennent toute adjonction au nom du candidat ou les suffrages donnés à une personne non candidate sont considérés comme bulletins non valables.

Chaque groupe ayant le droit d'être représenté au Bureau, le Conseil municipal procédera à l'élection de quatre personnes. **Le Président** désigne Mme Alexandra Doerks et M. Jacques Friedli comme scrutateurs.

Pour le groupe PLR, M. Sierro propose la candidature de Mme Ariane Chassot à la Présidence du Conseil municipal.

Pour le groupe SOVE, M. Zufferey propose la candidature de Mme Marie-Laure Graf à la Vice-Présidence du Conseil municipal.

Pour le groupe PDC, M. Gioria propose la candidature de Mme Christine Nouvelle Damond au poste de Secrétaire du Conseil municipal.

Pour le groupe UDC, M. Walter Bisol se propose lui-même au poste de Vice-Secrétaire du Conseil municipal.

Constat d'élection :

CONSTAT D'ELECTION

- Vu l'article 9 de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984
- Vu les articles 4 et suivants du règlement du Conseil municipal

Le Conseil municipal, pour la période s'étendant du 1er juin 2017 au 31 mai 2018, constitue son bureau comme suit :

PRESIDENT(E)

NOM, Prénom, Parti politique

CHASSOT, Ariane, Parti Libéral-Radical - PLR

par 22 voix (22 bulletins valables, 1 bulletin non valable, 23 bulletins rentrés)

VICE-PRESIDENT(E)

NOM, Prénom, Parti politique

GRAF, Marie-Laure, Parti Socialiste-Verts - SOVE

par 19 voix (19 bulletins valables, 4 bulletins non valables, 23 bulletins rentrés)

SECRETAIRE

NOM, Prénom, Parti politique

NOVELLE DAMOND, Christine, Parti Démocrate-Chrétien - PDC

par 19 voix (19 bulletins valables, 4 bulletins non valables, 23 bulletins rentrés)

VICE-SECRETAIRE

NOM, Prénom, Parti politique

BISOL Walter, Union Démocratique du Centre - UDC

par 7 voix (7 bulletins valables, 16 bulletins non valables, 23 bulletins rentrés)

Le Président souhaite une bonne suite et un plein succès au nouveau Bureau du Conseil municipal, en particulier à sa nouvelle Présidente, Mme Ariane Chassot. En effet, assurer la présidence d'un Conseil municipal est une fonction importante, et pas seulement un rôle.

7. Demande de crédit pour le remplacement des éclairages de la zone sportive – DES 5-2017-14

M. Friedli donne lecture du rapport de la commission « Durabilité, Espaces publics et Sport » (Annexe 2).

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 3).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Mercier annonce que le groupe PLR soutiendra cette demande de crédit, en particulier parce que la nouvelle technologie qui sera installée permettra non seulement une réelle économie d'énergie mais aussi, par conséquent, une baisse des charges financières concernant ce poste.

M. Bisol annonce que l'UDC va refuser cet investissement, non parce qu'il le trouve non nécessaire, au contraire, mais certains coûts dans ces travaux ne sont pas nécessaires. En effet, on a dit à **M. Bisol** que les plans avaient été perdus et qu'on ne savait pas où passaient les câblages. Le câblage est peut-être dans un fourreau et il est peut-être facile de les retrouver par des moyens que tous connaissent, tels que des suivis électromagnétiques. Pourquoi engendrer des frais supplémentaires de plus de CHF 100'000.- ? **M. Bisol** pense qu'avant d'engager ce genre de frais, on devrait peut-être étudier toutes les possibilités et les faisabilités. Est-il vraiment possible de récupérer ce câblage – qui doit être dans un fourreau, sous peine de s'abîmer ? Malheureusement un outil de chantier peut venir l'abîmer. **M. Bisol** est sûr qu'actuellement ce câblage doit se trouver dans un fourreau et qu'il est possible de créer des chambres de tirage à des endroits stratégiques, si l'on arrive à retrouver le cheminement. Cela permettra d'éviter des diminutions de coûts.

Tout à l'heure, **M. Bisol** a refusé les comptes car il s'agit de situations telles que celles-ci : on vient toujours avec des frais dont on pourrait se passer.

Le Président demande à M. Bisol de rester sur la demande de crédit.

M. Bisol explique pourquoi il refuse cette demande de crédit : si la commune peut faire des efforts pour diminuer les dépenses, elle doit le faire et étudier toutes les possibilités qui sont offertes. **M. Bisol** est favorable au fait de changer l'éclairage car c'est nécessaire et important, faire des travaux sur les mâts en raison du cancer du béton l'est également, mais les autres coûts devraient être réfléchis et réexaminés. Malheureusement, l'UDC n'approuvera pas cette demande de crédit.

M. Huguenin explique que la question des câbles et de leur enterrement a été expliquée à M. Bisol à deux reprises en commission « Durabilité, Espaces publics et Sport » ainsi qu'à une reprise lors de la commission des Finances. Si M. Bisol souhaite diminuer les dépenses, **M. Huguenin** encourage M. Bisol à voter favorablement cette demande de crédit car elle permettra des baisses récurrentes en termes de consommation d'énergie – comme cela a été rappelé dans le rapport de M. Friedli.

Mme Demierre va dans le sens de ce qui vient d'être dit par M. Huguenin. **Mme Demierre** n'a pas bien compris pourquoi M. Bisol souhaite éviter des diminutions de coûts. **Mme Demierre** signale qu'il y a tout de même une diminution des coûts de 45% par rapport à ce qui avait été budgété, et qu'il a déjà été expliqué à M. Bisol que rechercher ces câbles coûterait plus cher à la commune que la demande déposée ce soir.

Mme Demierre annonce que le groupe SOVE soutiendra évidemment cette demande de crédit qui permettra des économies et qui a largement été travaillée pour être la plus raisonnable possible.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération puis lance le vote.

Délibération :

Vu la vétusté des installations d'éclairage de la zone sportive et leur nécessité d'être changées également pour des questions de mise aux normes et d'économie d'énergie,

vu le rapport de la commission « DES - Durabilité, Espaces publics et Sports » du 26 avril 2017, et celui de la commission « FA – Finances et Administration » du 9 mai 2017,

conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 21 voix pour et 1 voix contre (22 votants)

1. De réaliser les travaux de remplacement des éclairages de la zone sportive (tennis et football).
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 385'000.- destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 385'000.- dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 385'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.

8. Demande de crédit pour l'étude de l'avant-projet des espaces publics du PLQ St-Mathieu – AI 6-2017-17

M. Baumann donne lecture du rapport de la commission « Aménagement et Infrastructures » (Annexe 4).

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 5).

Le Président ouvre la discussion sur cette demande de crédit.

M. Bisol, comme toujours, s'opposera malheureusement à cette demande de crédit. En effet, comme cela a été expliqué par le rapport de la commission des Finances, toutes les informations n'ont pas encore été obtenues. La chose est claire : l'Etat est demandeur, il veut

absolument avancer dans les travaux de développement du Grand Bernex. **M. Bisol** note que la commune possède une parcelle qui lui est chère, à savoir la zone artisanale, qui est en droit de superficie – la commune est comme un locataire privilégié et a des droits jusqu'à une date que **M. Bisol** ne connaît pas. Il demande au Conseil administratif s'il peut le renseigner à ce sujet. **M. Bisol** explique que la commune a dans ses mains un outil permettant de revenir sur les positions du Conseil municipal, qui étaient claires concernant la venue du Bureau des Autos, la bretelle autoroutière ainsi que le boulevard des Abarois. **M. Bisol** estime qu'il faut commencer à négocier plus fermement avec le Conseil d'État pour dire ce qu'il en est et où il faut aller. En effet, vouloir aller de l'avant c'est comme dire au Conseil d'État que la commune est d'accord avec tout ce qui va être fait. **M. Bisol** pense qu'il faut dire non au Conseil d'État en expliquant que cela va beaucoup trop vite, que beaucoup de questions restent sans réponse et que si celles-ci ne sont pas amenées, il ne sera pas possible d'aller de l'avant. Il faut parfois vouloir ne pas être copain avec quelqu'un pour obtenir les réponses demandées. **M. Bisol** invite le Conseil municipal à bien vouloir faire pression sur le Conseil d'État pour demander ce qu'il en est du Bureau des Autos – sachant que l'on a appris tout à l'heure que, malgré le refus de l'entier du Conseil municipal et, soi-disant, du Conseil administratif, le Bureau des Autos se construirait sans le consentement de la commune. Il y a encore d'autres détails qui concernent la commune de Bernex comme le boulevard des Abarois, dont on ne sait pas où il va passer puisque la commission n'a vu passer aucun plan ou projet sur la question. Comment sera rallié le boulevard à l'autoroute ? Voilà encore, selon **M. Bisol**, une question restée sans réponse. Par ailleurs, qu'en sera-t-il de la troisième voie sur l'autoroute ?

Le Président demande à M. Bisol de rester sur la demande de crédit, sans quoi l'on risque de se retrouver à Lausanne d'ici peu.

M. Bisol souhaitait simplement souligner qu'actuellement, cette demande de crédit est très intéressante, elle est justifiée, mais pas aujourd'hui, pas dans ce contexte politique. **M. Bisol** demande que cette demande de crédit soit reportée à une date ultérieure, lorsque le Conseil municipal aura plus d'éléments pour des négociations avec le Conseil d'État.

Mme Chassot annonce que le groupe PLR est satisfait que le Conseil administratif entreprenne cette étude, afin de définir et chiffrer au mieux les coûts qui seront à la charge de la commune dans le développement des espaces publics de ce quartier. Une question reste toutefois ouverte quant au coût global des travaux, et principalement le montant de CHF 1'965'000.- articulé pour l'aménagement de la route de Pré-Marais. Cette route ayant été refaite en 2008, c'est-à-dire il y a moins de 10 ans, certains Conseillers municipaux doivent se souvenir des débats qui ont eu lieu et qui étaient déjà liés, à l'époque, au quartier de Saint-Mathieu. Les travaux entrepris, pour un montant de CHF 790'000.-, concernaient, justement, la problématique des pistes cyclables, du trafic à modérer dans le quartier avec l'aménagement de ralentisseurs et la construction de trottoirs, afin d'assurer la sécurité des piétons – notamment sur le trajet scolaire des enfants se rendant à Luchepelet.

Ne pas avoir attendu, à l'époque, pour engager ces travaux a permis d'offrir 10 ans de sécurité accrue pour les habitants du quartier de Saint-Mathieu, et c'est tout bénéfique pour le bien-être de la population. On entend parfois dire que la sécurité n'a pas de prix, mais elle a toutefois un coût, non négligeable parfois, et l'on parle ici de CHF 395'000.-. **Mme Chassot** s'étonne entre autres de l'importance du montant articulé dans la demande de crédit de ce soir, non pas en rapport avec le crédit d'étude mais bien pour le coût de l'ouvrage qui a été estimé pour la route de Pré-Marais – CHF 1'965'000.-, soit 2,5 fois plus que les travaux effectués en 2008, pour à priori le même périmètre, si ce n'est la place de Pré-Marais qui se rajouterait dans

l'aménagement. Tout cela sans compter les travaux routiers et OPB qui ne sont pas compris dans cette somme. Toutes proportions gardées (inflation, renchérissement, aménagements plus modernes) la différence semble de taille.

Par ailleurs, il aura lieu donc de prendre à charge le coût de l'amortissement restant, soit CHF 395'000.-, puisque les travaux entrepris en 2008 courront jusqu'en 2028, lors de l'analyse de la demande finale, notamment dans le coût de l'opération de l'aménagement des espaces publics ou des routes de Saint-Mathieu.

Sans remettre en question le crédit d'étude soumis ce soir au vote, le groupe PLR restera particulièrement attentif aux engagements de travaux à venir, à tous les coûts induits par les modifications souhaitées ou nécessaires, afin d'éviter de partir dans des opérations trop coûteuses. Le PLR est conscient que cette étude est nécessaire pour quantifier les éléments d'aménagement à réaliser, et il votera donc positivement la demande de crédit présentée.

Mme Demierre aimerait répondre à M. Bisol. Ce dernier amène des points intéressants mais très peu en lien avec cette demande de crédit. Le groupe SOVE pense justement que, pour être un interlocuteur du Canton, il faut être préparé, il faut mener des études. C'est justement parce que la commune a eu très peu de moyens pour se préparer que cela a été difficile. Il y a un travail énorme de la part du Conseil municipal pour s'approprier ces projets, et plus il arrive préparé avec des éléments de réponses sur ce qu'il souhaite ou pas, plus il a de chances d'être pris au sérieux et d'être un interlocuteur. **Mme Demierre** pense que c'est pour cela qu'il est important de soutenir cette demande de crédit, même si, effectivement, ce sont des coûts conséquents.

Personne ne remet en question le fait que de nombreux éléments ne soient pas encore ouverts, mais refuser de se préparer à travailler sur ce projet tant que l'on n'a pas toutes les réponses laissera le Conseil municipal les bras ballants, à subir tout ce qui sera amené le jour venu. Il est important de se donner maintenant les moyens de répondre à l'Etat, c'est comme cela que les communes qui se sont développées ont procédé, ont pu faire face et influencer sur ce développement : elles avaient une force de proposition plutôt qu'uniquement une possibilité de réaction. Il est vrai que tout ce qui est proposé n'est de loin pas satisfaisant, mais il faut être préparé pour ne pas continuer à subir.

M. Bisol a bien entendu les groupes politiques, en particulier le groupe SOVE, et il les rejoint dans leurs propos. Cependant **M. Bisol** pense que la commune tient indirectement le couteau par le manche : on sait que le tram doit se développer et qu'il va passer sur la passerelle de la zone artisanale. Cela signifie que la commune a un moyen de dire à l'Etat que, si celui-ci veut prolonger le tram à Bernex, il devra négocier avec Bernex pour pouvoir empiéter sur la zone artisanale. Il ne sera pas possible d'exproprier la commune, qui y a un droit de superficie, et l'Etat serait obligé d'attendre la fin de ce droit pour réaliser ce qu'il veut faire. C'est pour cela qu'il ne faut pas donner un argument fort au Conseil d'Etat pour aller de l'avant et qu'il faudra, à un moment donné, lui dire d'écouter d'abord la commune. Il faut parfois avoir le courage de dire non, comme **M. Bisol** le fait ce soir devant cette assemblée, il n'a pas peur de le faire – il l'a d'ailleurs fait souvent.

M. Gioria ne voit pas en quoi l'UDC a « parfois le courage de dire non » : il dit non à chaque fois, le terme « parfois » n'existe pas dans le vocabulaire du représentant UDC. **M. Gioria** essaie d'être calme, mais il ne peut pas laisser dire ce qui vient d'être dit. Le représentant UDC sait très bien, puisqu'il siège dans la commission « Aménagement et Infrastructures » comme lui, que la plupart des questions qu'il pose ont déjà leur réponse. Le représentant UDC le sait mais il veut envenimer les choses. **M. Gioria** entend depuis tout à l'heure le Conseiller municipal UDC dire qu'il faudrait menacer la prolongation du tram, il espère que c'est une

plaisanterie. Toute la population attend qu'enfin cette prolongation du tram se fasse et l'UDC suggère de s'arrêter et de tout remettre en cause. Concernant le Bureau des Autos, le représentant UDC sait bien que le Conseil administratif comme le Conseil municipal sont contre et le répètent sans cesse. Il faut maintenant se montrer honnête. Cette demande de crédit devrait arranger le Conseiller municipal UDC puisque celui-ci veut toujours étudier, prendre le temps, examiner, et c'est exactement ce qu'il est prévu de faire : Mme Demierre l'a rappelé, il s'agit d'aider le Conseil municipal à avoir des réponses à ses questionnements sur un quartier qui va connaître de profonds bouleversements. Il est vrai que Saint-Mathieu et la zone artisanale vont bouger, mais le Conseiller municipal UDC sait aussi pertinemment que cette dernière va aller ailleurs, et il sait en plus exactement où puisque cela a été évoqué en commission. Il n'est pas possible de tenir un discours un jour et d'en tenir un autre un autre jour.

Il est vrai que le bras de fer avec le Canton est compliqué, et on ne peut pas dire que le Conseil administratif fait ami-ami avec le Conseil d'État, c'est un mensonge. Il n'y a qu'à voir de quelle manière le Canton considère la commune de Bernex, **M. Gioria** en veut pour preuve le dramatique débat du Grand Conseil de vendredi soir dernier à propos des modifications de zones de Bernex. Tous savent à quel point c'est difficile, à l'intérieur même des partis, de faire comprendre aux collègues du Grand Conseil que l'Etat et la commune ne sont pas d'accord.

Le Conseil municipal essaie de se montrer proactif, de travailler sur des éléments sur lesquels il peut avoir un impact, à savoir les vides. C'est pour cela qu'une Charte des Espaces publics a été mise en place, et cette demande de crédit va dans le prolongement direct de tout ce qui a été mis en place. **M. Gioria** enjoint les Conseillers municipaux à se montrer clairs, à s'unir pour défendre le Bernex que chacun aime et que chacun voudra aimer à l'avenir.

M. Huguenin répond à une question posée tout à l'heure. Le DDP que possède la commune sur la parcelle de l'actuel Centre artisanal court jusqu'en 2054 : si l'on suit le Conseiller municipal UDC dans sa volonté de faire pression, cela signifie que le tram sera prolongé dans 37 ans – **M. Huguenin** se réjouit de voir les flyers du groupe UDC lors des prochaines élections car, comme d'autres, le Conseil administratif attend impatiemment le prolongement de la ligne de tram. Par ailleurs, si la commune bénéficie d'un DDP sur cette parcelle, cela n'empêchera pas l'Etat, puisque le tracé du tram est autorisé, d'y empiéter de quelques mètres.

Enfin, les moyens de pression en mains communales sont bien moindres, et le débat au Grand Conseil l'a effectivement bien démontré. **M. Huguenin** enjoint l'assemblée à recentrer le débat sur la demande de crédit qui porte spécifiquement sur un moyen en mains de la commune, à savoir l'anticipation. **M. Huguenin** encourage donc vivement les Conseillers municipaux à accorder leur vote positif à cette demande de crédit.

M. Bisol regrette les propos du Conseil administratif, car lorsque l'on veut, on peut, et en l'occurrence il est possible de faire ce bras de fer avec le Conseil d'État. La commune et en particulier le Conseil administratif peut utiliser son droit démocratique.

Le Président demande à M. Bisol de revenir à la demande de crédit car le débat dévie. Soit M. Bisol parle de la demande de crédit, soit la parole lui sera coupée.

M. Bisol relève que le Conseil administratif vient de poser des questions claires et qu'il aimerait répondre à ces questions.

Le Président signale qu'aucune question n'a été posée, il s'agissait d'informations.

M. Bisol aimerait donner des éléments car il faut refuser cette demande de crédit. On sait très bien qu'actuellement, si le tracé du tram se réalise, beaucoup de places de parking vont être supprimées. Une zone artisanale sans places de parking ne fonctionnera pas, c'est pourquoi **M. Bisol** pense que la commune doit jouer son va-tout et qu'elle doit dire non au Conseil d'État.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** donne lecture de la délibération puis lance le vote.

Délibération :

Vu l'objectif de concrétiser les espaces publics du premier quartier de Saint-Mathieu dans le prolongement des instructions données par la Charte des Espaces Publics et afin de disposer d'un avant-projet le plus précis possible, correspondant au plus près à la volonté communale d'aménager des espaces publics vivants, dynamiques et fonctionnels,

Vu la nécessité de disposer d'un avant-projet avec un chiffrage complet des espaces publics, indispensable pour les négociations de prise en charge par les porteurs de projet dans le cadre des mécanismes financiers tels que la taxe d'équipement, le FIE et le FIDU, et permettant de préserver les montants nécessaires pour la réalisation avec une vision claire et complète des coûts d'aménagement,

Vu le rapport de la commission « AI – Aménagement et Infrastructures » du 1^{er} mai 2017 et celui de la commission « FA – Finances et Administration » du 9 mai 2017,

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

D E C I D E

Par 21 voix pour et 1 voix contre (22 votants)

1. De procéder à une étude de l'avant-projet des espaces publics du PLQ St-Mathieu.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 144'892.- TTC destiné à cette étude.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette de CHF 144'892.- TTC au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement dès 2018.

9. Vote du règlement régissant les conditions d'octroi des subventions communales et d'obtention du statut de société communale

M. Zufferey donne lecture du rapport de la commission « Finances et Administration » (Annexe 6).

Le Président ouvre le débat sur ce règlement.

Mme Kunz signale une erreur de plume dans l'article 15, al.1, troisième tiret, ainsi que dans l'art. 16, al.1, deuxième tiret : le premier mentionne que « *les associations doivent fournir une liste complète des membres avec leurs codes postaux* » et le deuxième indique que « *la liste complète des membres doit comprendre les adresses privées et professionnelles actualisées* ». **Mme Kunz** se souvient que cela avait été discuté en commission et que ces deux demandes de listes complètes n'allaient pas en conformité avec la Loi sur la Protection des Données. **Mme Kunz** pense donc que ces deux phrases doivent être adaptées en fonction de la discussion qui a eu lieu en commission.

Le Président ouvre la discussion sur ces deux propositions.

M. Charbonnet demande s'il s'agit d'une suppression totale de la chose. En effet, il lui semble qu'il avait été décidé par la commission, dans le cadre de la Loi sur la Protection des Données, de ne pas solliciter les adresses précises mais simplement d'obtenir les codes postaux et la liste des membres, dans le respect d'une certaine discrétion, sachant qu'il est important de savoir qui sont les membres des associations afin, le cas échéant, de leur octroyer le statut de société communale. **M. Charbonnet** propose donc plutôt de modifier uniquement l'art. 16, al.1, deuxième tiret, en supprimant « *et la liste complète des membres comprenant leurs adresses privées et professionnelles actualisées* » pour le remplacer par « *et la liste complète des membres avec leurs codes postaux* ».

Mme Kunz pose un amendement, selon la proposition de M. Charbonnet, concernant l'art. pour l'art. 16, al.1, deuxième tiret, tel que suit : supprimer la dernière partie de la phrase (« *et la liste complète des membres comprenant leurs adresses privées ou professionnelles actualisées* ») pour la remplacer par « *de remettre une liste complète des membres avec leurs codes postaux* ».

Le Président lance le débat sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, **le Président** lance le vote.

- **Cet amendement est accepté par 21 voix pour et 1 abstention (22 votants).**

Le Président rouvre la discussion sur le règlement.

Dans le même ordre d'idée, **Mme Chassot** note qu'il avait été discuté de remettre les statuts des associations à la commune de Bernex, et non à la mairie. **Mme Chassot** dépose donc un amendement pour remplacer « mairie » par « commune de Bernex » à l'article 15, al.1, tirets 2 et 3.

Le Président lance le débat sur cet amendement. La parole n'étant pas demandée, **le Président** lance le vote.

- **Cet amendement est accepté par 18 voix pour et 4 abstention (22 votants).**

Le Président rouvre le débat sur le règlement. La parole n'étant plus demandée, il lance le vote.

Délibération :

Vu l'acceptation par le Conseil municipal de la motion « pour une réglementation solidaire des subventions communales » lors de sa séance du 15 novembre 2016 et la nécessité de fournir un cadre adéquat pour les sociétés communales en lien avec l'évolution des normes comptables

vu le rapport de la commission « FA – Finances et Administration » du 9 mai 2017,

conformément à l'art. 30, al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

Par 20 voix pour et 2 abstentions (22 votants)

1. D'approuver le nouveau règlement régissant les conditions d'octroi des subventions communales et d'obtention du statut de société communale, version au 3 mai 2017, tel qu'il figure dans le document annexe qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de l'échéance du délai référendaire (première date possible).

Le Président demande aux Conseillers municipaux, pour le futur, de respecter la procédure en effectuant leurs demandes d'amendement par écrit, de manière claire et précise – il est en effet compliqué de devoir lire des morceaux de papier avec des ratures.

10. Questions

M. Perrier demande au Conseil administratif où en est le dossier du renforcement de la péréquation intercommunale et quelles sont les conséquences financières pour la commune de Bernex.

Concernant cette thématique, **M. Vonlanthen** donnera plus de détail dans le point concernant les informations du Conseil administratif, mais en effet, le 26 avril dernier, l'ACG a voté à l'unanimité moins une abstention le renforcement de la péréquation qui entrera en force en 2018 et 2019, à raison de 0,5% supplémentaire chacune de ces années. Cela revient, pour Bernex, à une augmentation de CHF 1,4 mio supplémentaire.

M. Bisol aimerait savoir quel est le tracé définitif prévu pour le boulevard des Abarois. Cette question avait déjà été posée et il revient dessus car ce tracé existe et il faudrait en discuter en commission.

M. Huguenin indique que le boulevard des Abarois est une construction cantonale, conçue et payée par l'Etat, c'est pourquoi il conseille à M. Bisol de contacter M. Robyr ou M. Barthassat pour tout renseignement à ce sujet. Cela étant dit, une fois que le tracé sera amené à la connaissance du COPIL, au sein duquel siège le Conseil administratif, qui y défend la commune de Bernex, **M. Huguenin** amènera ces éléments en commission « Aménagement et Infrastructures ».

M. Bisol rappelle que l'on avait promis que le tram et le boulevard des Abarois allaient se construire à peu près en même temps : si le boulevard des Abarois n'est pas réalisé avant le début des travaux de la prolongation du tram, comment le Conseil administratif va-t-il gérer le trafic de transit ?

M. Huguenin note qu'encore une fois, cette question a lieu d'être posée en commission « Aménagement et Infrastructures ». Il est tout à fait possible d'inviter à nouveau M. Meiffren, responsable du dossier à la DGT, qui a déjà répondu sept fois à cette question. **M. Huguenin** souligne, puisque cela a été relevé par un Conseiller municipal, que lors des débats de jeudi soir, si un certain nombre d'éléments étaient totalement navrants, il a été confirmé que ces infrastructures de mobilité doivent être réalisées en même temps. **M. Huguenin** rappelle que cela fait partie de l'ensemble des préavis rendus par le Conseil municipal et le Conseil administratif, et il est sûr qu'un certain nombre de Conseillères et Conseillers municipaux tiendront, comme lui, à ce que ces exigences soient respectées en tous points.

M. Bisol demande qu'on lui communique les coûts d'étude et de négociation qui ont été engendrés pour obtenir le tracé du chemin de Carabot. Cette question a déjà été posée à plusieurs reprises en commission.

Mme Antille rappelle à M. Bisol que ce point sera porté à l'ordre du jour du prochain Conseil municipal puisque c'est lors de cette prochaine séance que les Conseillers voteront sur le chemin de Carabot. Que M. Bisol réfrène ses ardeurs et tout se passera bien.

11. Informations

CYRIL HUGUENIN

Course pédestre « à travers le coteau »

Samedi 29 avril dernier, ce sont plus de 1150 coureurs et coureuses qui se sont élancés autour du coteau pour la 40^{ème} édition de la Course pédestre.

Pas moins de 51 élus, dont 12 Bernésiens, ont participé à cette course du jubilé, avec une 2^{ème} place pour les représentants de la commune. Bravo à Ariane, Eliane, Aurélie, Laurence, Marie-Laure, Nathalie Challet, Luc, Pierrot, Philippe, Jacques et Guillaume d'avoir représenté

et porté haut les couleurs de Bernex. Bravo et merci à ceux qui n'ont pas couru mais qui ont aidé lors de cette magnifique journée du 40^e.

L'ensemble de la manifestation a profité d'excellentes conditions météo et a rencontré un grand succès, également grâce à la randonnée découverte des vigneron de la commune, avec 120 marcheurs reçus par 7 vigneron pour des savoureuses dégustations. Le Conseil administratif recevra ces vigneron pour les remercier officiellement.

M. Huguenin tient ici, au nom du Conseil administratif, à adresser un grand merci et un magnifique bravo au comité d'organisation, aux participants et au public, et il donne déjà rendez-vous le 28 avril 2018 pour la 41^{ème} édition, avec l'objectif, pour les élus municipaux, de remporter à nouveau la première place dans la course des Conseillers.

Marché de Bernex

La prochaine édition aura lieu le samedi 3 juin prochain. Tous sont attendus pour un moment de convivialité sur l'esplanade de la mairie.

Remerciements au bureau Conseil municipal

Le Conseil administratif adresse ses remerciements aux membres du Bureau 2016-2017. La bonne tenue des débats, en commissions comme en séance plénière, a largement contribué au bon fonctionnement des institutions politiques bernésiennes. Un remerciement particulier au Président Pierre Jordi pour son entregent et sa capacité à gérer les débats, entre sourire et fermeté. À l'instar de ses prédécesseurs, M. Jordi a mené les débats à son image, homme de dialogue, sachant unir les formes et mettre de l'huile dans les rouages, n'ayant pas peur de s'éloigner des dogmes, mais qui place toujours au centre l'individu. M. Jordi a un jour affirmé qu'il n'était pas un homme politique, mais il s'est trompé : il est en politique, car la politique c'est avant tout et d'abord écouter, épauler et aimer l'autre. Bravo et merci à M. Jordi.

Le Conseil administratif félicite, par ailleurs, Mme Ariane Chassot pour sa nomination au poste de Présidente, ainsi que l'ensemble des membres nommés. Le Conseil administratif se réjouit de travailler avec les nouveaux membres du Bureau pour la prochaine année de législature.

M. Gioria aimerait adresser des remerciements au Conseiller administratif délégué pour la pose du fameux panneau « Cité de l'Energie Gold ». Par ce geste, la commune de Bernex montre fièrement tout le travail entrepris aussi bien par le Conseil municipal que par le Conseil administratif depuis maintenant plusieurs années pour faire faire d'importantes économies d'énergie à la commune. **M. Gioria** rappelle que l'on est à quatre jours d'une échéance très importante pour la commune mais aussi, au niveau énergétique, pour l'ensemble du pays. C'est un clin d'œil, mais il est très intéressant de voir que ce panneau arrive cette semaine justement.

M. Gioria en remercie les Conseillers administratifs.

M. Bisol informe l'assemblée qu'il a saisi la Cour des Comptes concernant la gestion des affaires communales. Il propose d'en parler éventuellement lors de la prochaine séance.

M. Bisol souhaite remercier infiniment le Président de lui avoir laissé le temps de s'exprimer, puisqu'il lui en faut un peu plus que les autres.

GUYLAINE ANTILLE

CULTURE

Bibliothèque de Bernex

La bibliothèque a accueilli avec plaisir son 1000^{ème} lecteur inscrit le mercredi 26 avril, alors qu'elle vient à peine de fêter sa 2^{ème} année d'existence. Pour marquer cet « événement », ce lecteur s'est vu offrir un bon cadeau à la Librairie du Boulevard.

Une soirée lecture par Claude Thébert se tiendra le jeudi 18 mai à 20h, autour du livre « Le garçon sauvage. Carnet de montagne » de l'auteur Paolo Cognetti. Cela durera environ 1 heure et la lecture sera suivie d'un verre de l'amitié.

Du 6 juin au 6 juillet 2017 aura lieu une vente de livres en faveur d'une association caritative. La Bibliothèque a le plaisir d'organiser, pour la deuxième année consécutive, une vente de livres en faveur d'une association caritative durant 5 semaines.

Une rencontre avec Christine Pompéï, auteure des « Enquêtes de Maëlys » se tiendra le mercredi 7 juin à 16h30 à la Bibliothèque de Bernex, pour les enfants dès 7 ans.

Mercredis du conte

Le mercredi 17 mai 2017 à 15 et à 16h seront racontés des contes avec la Compagnie « Accroch'contes » de Confignon

Ecole de Musique de Bernex

Le concert des élèves avancés aura lieu ce jeudi 18 mai à 18h30 à la salle communale de Bernex.

Galerie Aux Portes de la Champagne

Du 19 mai au 4 juin, dans le cadre des 30 ans de la Fondation « Culture et Rencontres », se tiendra une exposition « Arts et langues » avec des travaux des élèves sur la rencontre d'une langue et d'un art plastique. Le vernissage aura lieu le vendredi 19 mai à 18h30, et l'exposition sera ouverte tous les jours de 14h00 à 18h00.

Du 9 au 18 juin 2017, la Galerie accueillera l'exposition de l'artiste peintre contemporain Georges Korac. Le vernissage aura lieu le jeudi 8 juin dès 18h30.

Le concours littéraire « Prix de l'Aire » verra sa remise des prix se tenir le 9 juin à 19h30 à la bibliothèque de Bernex, en présence du jury, de la librairie partenaire (Librairie du Boulevard) et des lauréats dans les 3 catégories adultes, ados et enfants. Le thème de cette année était « Quelque chose a changé », et il a inspiré une belle brochette de textes.

La Rue aux enfants :

Cette année c'est le thème « Autour de l'eau ! » qui a été retenu. La manifestation aura lieu le dimanche 11 juin 2017, de 11h à 18h, dans la rue de Bernex. Malgré la thématique, si l'eau tombe du ciel la manifestation sera annulée – mais il faut tabler sur du beau temps. Des animations se tiendront sur la Rue de Bernex, avec des jeux, des ateliers, des spectacles, des démonstrations, et même une boum, le tout sur le thème de l'eau.

L'inauguration de l'exposition collective des élèves bernésiens "Mon jardin à moi" aura lieu dimanche 11 juin 2017 à 11h00 au Parc Marina par tous les temps. Dans le cadre de l'aménagement du Parc Marina, un projet artistique participatif a été mis sur pied par la commune et l'artiste Luc Tiercy (créateur des deux sculptures installées dans le Parc), en étroite collaboration avec les maîtres spécialisés en arts visuels des trois écoles de Bernex. 89 élèves de 6P à 8P et des enfants du parascolaire de Lully travaillent depuis la rentrée sur le thème, et présenteront donc leurs créations le 11 juin (lors du vernissage). L'ensemble des créations sera exposé jusqu'au 18 juin.

SÉCURITÉ

Mise en place d'une zone bleue à macarons dans le quartier de Cressy

Un courrier a été envoyé dernièrement aux habitants et commerçants les informant de la modification de la réglementation de cette zone de stationnement et les modalités pour l'obtention des macarons.

Dès le 1^{er} juillet prochain, le régime de stationnement sera réglementé par une zone bleue à macarons.

Le mercredi 31 mai à 20h00 aura lieu une séance publique à la salle communale de Confignon, puisque d'une part Cressy est en partie sur cette commune et que d'autre part Confignon a décidé de mettre une partie de son village en zone bleue. L'entrée en vigueur de cette réglementation se fera le 1^{er} juillet 2017, et les contrôles seront effectués par la police de stationnement d'Onex, selon une convention entre les trois communes.

Gilbert VONLANTHEN

Renforcement de la péréquation financière intercommunale

Le Conseil administratif a le plaisir de confirmer une excellente nouvelle pour Bernex et le budget communal : après plus de deux ans de négociations, l'assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises (ACG) a voté à l'unanimité moins une abstention le renforcement de la péréquation financière intercommunale, pour laquelle **M. Vonlanthen** a ardemment œuvré depuis plusieurs mois en sa qualité de membre du bureau et de membre du comité de l'ACG. Il n'a pas été facile de convaincre certaines communes, qui ont pourtant de très fortes capacités financières, de mettre la main au porte-monnaie.

Le taux passera de 1 à 2% de manière progressive (+0.5 en 2018, +0.5 en 2019), ce qui aura pour conséquence une meilleure redistribution des ressources entre communes du canton. Pour Bernex, cela signifiera, dès 2019, un revenu supplémentaire de CHF 1'400'000.- par année. Ce chiffre est une estimation, basée sur l'année fiscale 2015, et il devra toutefois être confirmé en tenant compte des données fiscales 2016.

Le Conseil d'Etat va déposer prochainement auprès du Grand Conseil un projet de loi, que ce dernier devra encore valider. Une entrée en force de la loi est à escompter pour octobre 2017, ce qui permettra déjà d'en tenir compte pour l'établissement du budget 2018, avec environ CHF 700'000.- supplémentaires.

Une autre péréquation a également pu être négociée, à savoir le FIDU, qui concerne le développement urbain, et qui allégera la charge financière de la commune de Bernex, notamment au niveau des investissements.

Dans les 5 à 10 ans, une réforme complète de la fiscalité est attendue au niveau du Canton, avec certaines évolutions qui pourront être discutées (comme par exemple l'imposition au lieu de domicile). On se rend compte que les disparités, qui vont de 1 à 7 entre les communes les

plus riches et les communes les plus pauvres, doivent passer à une redistribution des richesses. Cela va prendre du temps car il faudra d'abord laisser la réforme fiscale fédérale (qui est la suite de RIE III) aboutir l'an prochain puis, progressivement, reprendre les différentes réformes.

Cette péréquation permet tout de même à la commune, dans un premier temps, d'obtenir CHF 1'400'000.- de revenus supplémentaires de manière pérenne.

SOCIAL

Le jeudi 8 juin prochain, de 15h30 à 21h00, aura lieu à Cressy un après-midi d'animation réunissant autorités communales, associations et services de proximité.

Cet événement, intitulé « Cressy, un quartier en mouvement », a pour but de créer des liens et de limiter par-là certaines tensions qui pourraient parfois apparaître au centre du quartier en lien avec le bruit ou les incivilités.

Au programme, dans le préau de l'école ou dans le bâtiment de l'aula en cas de pluie :

- dès 15h30 : animations pour les enfants et stands d'information.
- 18h30 : partie officielle avec présentation des partenaires.
- 19h00 : apéritif dînatoire.

Organisé conjointement par les services sociaux des communes de Confignon et Bernex, cet événement représente une merveilleuse occasion pour les habitants de Cressy de mieux se connaître et découvrir ce qui se fait dans le quartier.

Les Conseillères et Conseiller municipaux sont invités à y participer.

Avant de lever la séance, **le Président** souhaite adresser ces quelques mots à l'assemblée, avant l'agape offerte au carnotzet conjointement par la Mairie et le PDC :

« Le premier remerciement va à ma famille qui, de par cette année de présidence, a vu ma présence quelque peu diminuée. J'ai également des pensées fortes et émues pour une personne venant de nous quitter et qui m'a influencé, dans les années 1990, afin que je m'engage en politique. Il aura attendu quelques 14 ans avant que je présente ma candidature à l'élection du Conseil municipal. Sans lui, je ne serais très certainement pas dans cette salle ce soir : Merci Michel.

Je tiens à remercier l'ensemble du Bureau pour le très bon travail de collaboration et de préparation, même si quelques séances ont largement débordé au niveau des horaires. Merci au Conseil administratif, qui a été représenté à chacune de ces séances.

Je remercie les secrétaires généraux et les employés de la Mairie en charge du Conseil municipal, successivement Mmes Christine Coudre et Gabrielle Decrausaz puis, suite à leur départ à la retraite, M. François Stocco et Mme Isabelle Sermondade, qui m'ont apporté le soutien et la disponibilité nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de ce Conseil. Mes remerciements vont également à Mme Gaëlle Gioria, procès-verbaliste du Conseil, ainsi qu'aux procès-verbalistes des commissions, pour leur très bon travail car il n'est pas toujours aisé de retranscrire certains propos.

La disponibilité, la présence et le soutien sans faille du Conseil administratif in corpore est également à saluer et à remercier.

Je souhaite pour le futur que ce Conseil continue de travailler et de fonctionner pour le bien de l'ensemble de notre commune : nous avons été élus pour cela.

Enfin, je terminerai en remerciant les Conseillers municipaux pour leur engagement quasi bénévole. Le travail effectué depuis plusieurs législatures est énorme et les enjeux sont capitaux pour notre commune. Des félicitations appuyées au Président et aux membres de la commission « Aménagement et Infrastructures », qui se réunissent tous les lundis pour de longues et indispensables séances, si importantes pour un développement contrôlé de notre commune. Pour votre information, cette commission s'est réunie à 44 reprises entre le 1^{er} janvier 2016 et le 15 mai 2017.

Pour terminer, je souhaite à Ariane Chassot, future Présidente de notre Conseil, le meilleur pour la législature à venir.

Bonne fin de soirée, et rendez-vous au carnotzet pour trinquer à l'élection du nouveau Bureau ! »

**La prochaine séance est fixée au
Mardi 13 juin 2017
à 20h00**

La Secrétaire :

Marie-Laure Graf

Le Président :

Pierre Jordi

Bernex, le 13 juin 2017